



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE DE BOUTIGNY-PROUAIS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024 A 20 H 30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, mardi 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Corine LE ROUX, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Corine LE ROUX, Fabrice GEFFROY, Valérie THEVEUX, Jean-Marc GEUFFROY, Carine BARRIÈRE, Jean-François ALLORGE, Patrick DUVERGER, Viviane HELLEGOUARCH, Bénédicte HODIESNE, David MONTEL, Aurore MILWARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Cécile BENICHOU a donné pouvoir à Valérie THEVEUX
Frédéric BENOIST a donné pouvoir à Fabrice GEFFROY
Jean-Bernard BESSARD a donné pouvoir à Jean-Marc GEUFFROY
Jérôme BRUNET a donné pouvoir à Jean-François ALLORGE
Evelyne HEULIN a donné pouvoir à Carine BARRIÈRE
Josette JOYEUX a donné pouvoir à Aurore MILWARD
Giovanni GIOIA
Angélique LECOUC

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 17

DATE DE CONVOCATION : 23 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE : 5 février 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Viviane HELLEGOUARCH

* * * * *

A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023
2. Fixation du taux de redevance assainissement 2024
3. Fonds de péréquation 2024
4. Fonds d'investissement 2024
5. Convention de prise en charge du nettoyage des locaux de l'ALSH avec la CCPH
6. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir
7. Informations diverses
8. Questions diverses.

* * * * *

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**.

Cependant, une erreur a été relevée concernant l'intervention de Monsieur Jérôme BRUNET au sujet de la délibération DEL 2023-40 relative à la modification des statuts du SIFAM. En effet, il est indiqué que la secrétaire de Marchezais a postulé au secrétariat du SIFAM, il s'agit de la secrétaire de la commune de Broué.

* * * * *

2024-01 : FIXATION DU TAUX DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2024

Compte tenu de la conjoncture actuelle, il est proposé de maintenir le tarif de la redevance assainissement soit **2,15 € HT le m3** (1,9650 € HT + 0,185 € de taxe modernisation).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

VU le budget annexe assainissement ;

CONSIDÉRANT les taux de redevance fixés par la délibération n° DEL 2023-001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le tarif, pour l'année 2024, les taux de la redevance d'assainissement territoriale assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé ;

INFORME que les recettes seront imputées au budget ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Eure-et-Loir.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

* * * * *

2024-02 : FONDS DE PÉRÉQUATION 2024

Le Fonds Départemental de Péréquation est alimenté par les recettes de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe sur la publicité foncière des mutations, des communes de moins de 5 000 habitants.

Il fait l'objet d'une répartition par le Conseil Départemental et d'un versement par les services de l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal, comme les années précédentes, de délibérer de la sorte :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le règlement et les barèmes d'attribution du fonds départemental de péréquation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du fonds de péréquation 2024.

INFORME que les recettes seront imputées au budget communal ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Eure-et-Loir.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les membres du Conseil Municipal demande quel était le montant pour l'année 2023.

Le montant, pour l'année 2023, s'élevait à 41 888,09 €.

* * * * *

2024-03 : FONDS D'INVESTISSEMENT 2024

Madame le Maire présente les différents travaux à réaliser en 2024 :

- Travaux d'électricité dans le bâtiment qui accueillera le service d'étude surveillée
- Installation d'éclairage LED dans le bâtiment qui accueillera le service d'étude surveillée
- Installation d'éclairage LED dans une salle de classe
- Installation d'éclairage LED dans le bâtiment de restauration scolaire de Boutigny
- Travaux de couverture sur l'école maternelle
- Remplacement d'une noue en zinc sur le bâtiment mairie
- Aménagement du dortoir – achat de couchettes

Elle explique que ces travaux pourraient être éligibles au Fonds Départemental d'Investissement d'Eure-et-Loir (FDI 28) par l'attribution d'une subvention au taux de 30 % par le Département.

Pour aider au financement de ces travaux, Madame le Maire propose de présenter ces projets dans le cadre du FDI 28.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus

SOLLICITE une aide auprès du Département au titre du FDI

APPROUVE le plan de financement comme ci-après exposé :

TRAVAUX		FDI 2024		RESTE A CHARGE COMMUNE	
Nature	Montant des travaux HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Travaux d'électricité dans le bâtiment qui accueillera le service d'étude surveillée	1 394,25 €	30%	418,28 €	70%	975,98 €
Installation d'éclairage LED dans le bâtiment qui accueillera le service d'étude surveillée	2 778,26 €	30%	833,48 €	70%	1 944,78 €
Installation d'éclairage LED dans une salle de classe	8 047,02 €	30%	2 414,11 €	70%	5 632,91 €
Installation d'éclairage LED dans le bâtiment de restauration scolaire de Boutigny	3 977,04 €	30%	1 193,11 €	70%	2 783,93 €
Travaux de couverture sur l'école maternelle	2 270,48 €	30%	681,14 €	70%	1 589,34 €
Remplacement d'une noue en zinc sur le bâtiment mairie	1 150,39 €	30%	345,12 €	70%	805,27 €
Aménagement du dortoir - achat de couchettes	2 367,12 €	30%	710,14 €	70%	1 656,98 €
TOTAL	21 984,56 €		6 595,37 €		15 389,19 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Eure-et-Loir.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

* * * * *

2024-04 : CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DU NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'ALSH « LES PETITS POTIERS » ENTRE LA CCPH ET LA COMMUNE DE BOUTIGNY-PROUAI

La compétence Enfance-Jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH) en décembre 2004.

Elle comprend les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et le développement, la mise en place et la coordination des différentes actions en direction des jeunes en dehors du temps scolaire (à l'exception des garderies et de la restauration scolaire).

La CCPH dispose aujourd'hui de sept ALSH répartis sur l'ensemble du territoire, dont l'ALSH « Les Petits Potiers », situé 16 rue des Potiers à Boutigny-Prouais.

Pour assurer les prestations de nettoyage de ces locaux et de leur vitrerie, un accord-cadre a été mis en place avec l'entreprise TN92 depuis le 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an, avec reconduction tacite 3 fois. Compte tenu des importantes difficultés rencontrées depuis la mise en œuvre de ce marché, la CCPH a décidé, après concertation avec les communes concernées, de ne pas reconduire le lot n°2 du marché relatif aux ALSH pour l'année 2024.

Dans ce cadre, il a été proposé que chacune des communes concernées assurent la prestation de services pour le nettoyage des locaux des ALSH.

La Commune de Boutigny-Prouais a contracté avec la société MAHI'NET pour assurer cette prestation. Les frais inhérents à cette prestation seront pris en charge par la CCPH, la Commune devra en faire l'avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

PRECISE que les dépenses et recettes seront inscrites au budget.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Eure-et-Loir.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Valérie THEVEUX indique qu'avec ce fonctionnement, la CCPH se décharge de certaines compétences et que la charge de travail est plus importante pour la mairie. Le premier mois a révélé certaines problématiques.

Aurélien VERHAEGHE, secrétaire générale, informe qu'il faudra un temps d'adaptation afin de trouver un équilibre entre le prestataire de la mairie, la CCPH et la mairie.

* * * * *

2024-05 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR

VU l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

VU les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, elle propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (jointe en annexe) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion ;

ACCEPTTE les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive ;

INFORME que les dépenses seront imputées au budget communal ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Eure-et-Loir.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

* * * * *

INFORMATIONS DIVERSES :

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :

Pour donner suite à la délibération qui a modifié l'affectation de résultats du budget assainissement, le marché a été notifié à la société BFIE pour le démarrage des études. Les demandes de subvention ont été envoyées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

MISE EN PLACE DU SERVICE D'ETUDES SURVEILLEES :

Dix PC + écrans sont dans la salle. Lors de leur installation, nous avons découvert qu'il n'y avait plus d'électricité dans les préfabriqués.

Deux sociétés ont fourni des devis mais ils n'étaient pas conformes. Nous attendons encore un devis avant de valider la prestation.

Si la société reçoit le matériel dans les temps, nous pouvons espérer des travaux durant la première semaine des vacances scolaires.

Un grand nettoyage est en cours dans la salle d'études : remise en état des murs (rebouchage des trous et peinture) + passage de la monobrosse au sol.

RECEPTION DE GRAVE CALCAIRE ET « GRATTAGE » :

Une commande a été passée au mois de décembre. La livraison s'est faite le lundi 29 janvier.

COMPOSITION GROUPE DE TRAVAIL DU BUS :

Création d'un groupe de travail sur le devenir du bus communal.

Les membres sont :

- Jean-François ALLORGE
- Carine BARRIÈRE
- Cécile BÉNICHOU
- Jean-Bernard BESSARD
- Giovanni GIOIA
- Corine LE ROUX
- Valérie THEVEUX

La première réunion de travail se tiendra vendredi 9 février 2024.

COMMISSION CADRE DE VIE :

Elle se réunira mercredi 31 janvier 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Redéfinition des actions pour dynamiser le village
- Définition de la méthode pour mener à bien les actions

COMMISSION ASSOCIATIVE SPORTIVE CULTURELLE ET ANIMATION

Elle se réunira mercredi 7 février 2024 avec à l'ordre du jour suivant :

- Calendrier 2024
- Forum des Associations
- Animations du marché
- Questions diverses

COMMISSION FINANCES

Elle devra se réunir au moins 2 ou 3 fois avant le vote du budget 2024.

LOI APER :

La Secrétaire Générale termine l'enregistrement des retours faits par les membres des commissions urbanisme et PLU concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Parallèlement, une consultation publique sera publiée sur les moyens de communication numérique de la Commune pendant 15 jours.

CCPH : QUESTIONNAIRE A L'ATTENTION DES ELUS :

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, la CCPH a envoyé un questionnaire en ligne, à destination de tous les élus, au mois d'octobre 2023.

La restitution de cette enquête a été présentée lors du Conseil des Maires du lundi 29 janvier 2024. Elle sera transmise à l'ensemble des élus prochainement.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL :

Le contrat d'assurance statutaire du personnel communal arrive à échéance le 31 décembre 2024. Actuellement, notre assureur est Groupama.

Le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (CDG 28) va lancer prochainement procédure d'appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance groupe.

Dans la perspective de réaliser des économies, la Commune souhaiterait donner mandat au CDG 28 de mener la procédure de consultation et ainsi adhérer au contrat groupe.

Le délai étant assez court, une lettre d'engagement sera envoyée à l'issue de la séance et une délibération sera présentée lors de la prochaine séance du prochain Conseil Municipal.

SICAE-ELY :

Monsieur GANDON souhaite rencontrer les élus, le 14 février prochain, afin de discuter du déploiement des compteurs LINKY.

* * * * *

QUESTIONS DIVERSES :

- **Carine BARRIÈRE pour Evelyne HEULIN** : La route des Joncs est très abîmée, voire dangereuse. Quand sera-t-elle remise en état ?
 - **Corine LE ROUX** répond que plusieurs mails ont été envoyés au Conseil Départemental pour plusieurs routes.
Un mail sera de nouveau envoyé, ainsi qu'un courrier recommandé avec accusé de réception.
- **Jean-François ALLORGE** demande où en est le projet « FAIRME » pour la ferme d'Allemant.
 - **Corine LE ROUX** explique que le projet avance et suit son cours.
 - **Bénédicte HODIESNE** informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux.
- **Corine LE ROUX** informe les membres du Conseil Municipal que le projet de local de vente de produits locaux à l'entrée de Boutigny suit son cours. Les formalités d'urbanisme se poursuivent.
- **Carine BARRIÈRE** demande si un compte-rendu de la dernière commission PLU sera transmis
 - **Corine LE ROUX** répond que le Cabinet GILSON doit nous transmettre son compte-rendu.

* * * * *

L'Ordre du Jour étant épuisé, Corine LE ROUX lève la séance à 23h00.



Secrétaire de séance
Viviane HELLEGOUARCH



Le Maire
Corine LE ROUX